



PROCÈS – VERBAL

**de la séance du Conseil des Suisses de l'étranger
du 24 mars 2012, de 09.00 à 17.45 heures env.
à l'Hôtel de Ville de Berne**

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum
2. Procès-verbal de la séance du 26 août 2011
3. Rapport du président
4. Communications
5. Elections fédérales 2011 – rétrospective/conclusions
6. Pétition vote électronique
7. Services consulaires / réseau de représentations suisses à l'étranger – situation
8. Activités à l'étranger de Pro Helvetia
9. SwissCommunity – utilisation par les associations suisses à l'étranger
10. Banques suisses et Suisses de l'étranger
11. Renouvellement du CSE 2013 – projet pilote vote électronique
12. Forum actualités
13. Suisses en Russie – présentation
14. Rapport annuel 2011 – approbation
15. Comptes annuels 2011 – approbation
16. Budget 2012 – approbation
17. Elections (CSE, Comité, Commission Revue Suisse)
18. Reconnaissance d'associations suisses à l'étranger
19. Divers

Les points de l'ordre du jour ont été traités dans l'ordre suivant: 1 à 8 – lunch – 10, 9, 11 à 19.

Le président, Jacques-Simon Eggly, souhaite la bienvenue à Berne aux personnes présentes. Il salue le président d'honneur, Georg Stucky, ainsi que les représentants du DFAE, Gerhard Brügger, Jean-François Lichtenstern et Thomas Kalau. Il se félicite de la présence de l'ancienne conseillère nationale Thérèse Meyer-Kaelin ainsi que des anciens conseillers nationaux Remo Gysin et Yves Guisan. Il salue également Rita Strassmann, qui se remet d'un grave accident de la circulation, Alain Champion, nouveau membre du CSE pour le Chili et Monsieur Kambly. Il transmet les excuses des présidents d'honneur Jean-Jacques Cevey et Walther Hofer.

L'ordre du jour est accepté sans remarques.

Monsieur Wyder propose comme scrutateurs Jean-Pierre Stern, Adrian Beer et Beat Knoblauch. Ceux-ci sont élus tacitement.

1. Constatation du quorum

Le Conseil compte actuellement 132 membres ayant le droit de vote, dont 79 sont présents au début de la séance. Le quorum requis (un tiers ou 44 voix) est donc atteint. Le Conseil peut délibérer valablement.

2. Procès-verbal de la séance du 26 août 2011

Le procès-verbal a été envoyé aux membres le 4 octobre 2011. Deux modifications demandées (Echart/page 3 et Gysin/page 5) ont été apportées. Il n'y a pas d'autres remarques sur le procès-verbal.

Monsieur Eggly déclare le procès-verbal adopté et remercie la rédactrice.

3. Rapport du Président

Monsieur Eggly aborde notamment les sujets suivants dans son rapport:

- Vote électronique - pétition
- Loi sur les Suisses de l'étranger – Initiative Lombardi – politique cohérente touchant les Suisses de l'étranger
- Loi fédérale sur l'instruction de jeunes Suisses et Suissesses de l'étranger
- 20 ans du droit de vote par correspondance pour les Suisses de l'étranger

*Pour la teneur exacte du rapport du président, prière de se référer au document écrit (**document R-2012/3**).*

Monsieur Knoblauch souligne l'importance de la loi sur les Suisses de l'étranger. Il propose toutefois que les Suisses de l'étranger soient consultés sur le projet et que l'occasion leur soit donnée de s'exprimer à cet égard. Le CSE devrait en outre se préoccuper de savoir si une représentation des Suisses de l'étranger au Parlement fédéral est souhaitée.

Monsieur Eggly rappelle que le CSE a discuté de la loi. Le projet a été approuvé par le Conseil. Les Suisses de l'étranger ont la possibilité, par le forum de discussion sur SwissCommunity, de s'exprimer. Il est pris note de ces opinions. La question d'une représentation directe des Suisses de l'étranger a été soulevée. Mais le Conseil des Etats s'y est opposé.

Monsieur Brulhart aimerait savoir ce que coûtent et rapportent quantitativement les Suisses de l'étranger.

Monsieur Wyder explique qu'un projet a été envoyé au Fonds national par les Universités de Neuchâtel et Genève, projet qui doit notamment étudier les effets économiques de la mobilité internationale des Suisses. Ce projet n'a cependant pas encore été approuvé.

Monsieur Heinmann ajoute, au sujet des écoles suisses à l'étranger, que la formation est une des rares matières premières de la Suisse et que ce point est souvent oublié. Les écoles suisses contribuent, pour une grande part, au respect de la culture et des traditions à l'étranger et favorisent les amitiés à l'étranger.

Monsieur Widmer confirme que la compréhension culturelle est très favorisée dans les écoles. Il faut cependant aussi relever qu'il manque encore des écoles, par exemple en Inde, en Russie ou en Chine. C'est pourquoi la nouvelle loi s'impose. Il est très difficile de fonder une école si la Confédération n'accorde pas un financement de lancement.

Monsieur Begey également se prononce en faveur des écoles suisses. Cela permet de garder le contact avec les jeunes Suisses de l'étranger et de rajeunir plus tard les associations et institutions suisses ainsi que le CSE.

Monsieur Lemeslif demande que l'on n'oublie pas l'école suisse de Paris. Cette école de commerce assure la formation de jeunes Suisses de l'étranger en France.

4. Communications

Monsieur Wyder se réfère au **document R-2012/4** et complète par les points suivants:

- Statistique des Suisses de l'étranger: la Cinquième Suisse dépasse désormais les 700'000 personnes. Il faut aussi se féliciter de la croissance du nombre des électeurs inscrits sur un registre électoral. Il y en a maintenant plus de 143'000, ce qui dépasse le canton des Grisons.
- L'intérêt pour la Cinquième Suisse augmente dans l'opinion publique: les médias publient toujours plus d'articles sur les Suisses de l'étranger. La recherche s'y intéresse également. Il rappelle le symposium qui aura lieu le 8 juin 2012 à l'Université de Berne sur l'histoire des Suisses de l'étranger et l'OSE.
- L'ancienne conseillère nationale Thérèse Meyer-Kaelin a pu obtenir qu'à l'avenir on utilise encore des cartes d'identité non-biométriques. C'est particulièrement important pour les Suisses de l'étranger. L'OSE a demandé à la conseillère fédérale Sommaruga que l'on puisse se procurer la carte d'identité sans puce sans aller au consulat et que les Suisses de l'étranger qui voyagent beaucoup puissent obtenir un passeport plus épais. Réponse: la carte d'identité doit être délivrée au consulat et il n'y aura pas de passeport plus épais prochainement. Mais l'OSE reviendra sur sa demande d'allègement, notamment en cas de renouvellement.
- Election du Conseil des Etats: le Grand Conseil de Bâle-Ville a chargé l'Exécutif d'élaborer un projet de loi qui permettrait aux Suisses de l'étranger de participer eux aussi à cette élection. Jusqu'à présent, cela n'est possible que dans 11 cantons.
- La Revue Suisse publiera de nouveau cette année six numéros. L'OSE est soulagée, s'en réjouit et remercie les responsables de la Direction consulaire. Le conseiller fédéral Burkhalter a exprimé son intention de maintenir 6 numéros également pour les années à venir.

Monsieur Eggly se félicite de cette décision et remercie le Département.

Monsieur Kambly (sponsor de la pause café) est convaincu de l'importance des Suisses de l'étranger pour notre pays. Ils favorisent le dialogue dans le monde entier. Kambly est une petite entreprise suisse qui est totalement inconnue dans de nombreux pays. Les Suisses de l'étranger et Kambly ont bien des points communs: la qualité sans compromis, l'authenticité, le respect et la volonté de donner toujours le meilleur. Monsieur Kambly invite les membres du CSE à ne pas représenter que la Suisse dans le monde entier, mais aussi des produits comme ceux de son entreprise, et par là même un morceau de la patrie.

Monsieur Eggly remercie au nom du CSE pour la pause café offerte et la dégustation de biscuits.

5. Elections fédérales 2011 – rétrospective/conclusions

Monsieur Wyder renvoie au **document R-2012/5** et commente le vote des Suisses de l'étranger, les résultats des candidats de l'étranger, la participation au scrutin ainsi que les essais réussis de vote électronique dans les cantons d'Argovie, de Bâle-Ville, des Grisons et de St-Gall.

Monsieur Ringger demande pourquoi le vote électronique n'est plus possible à Zurich.

Monsieur Wyder répond que le canton a décrété un arrêt et élabore une nouvelle conception de son système de vote électronique. Les cantons qui utilisent le système zurichois peuvent continuer à le faire.

Madame Prutsch demande si l'OSE ne pourrait pas obtenir un statut d'observateur au Parlement.

Monsieur Wyder explique que l'on a largement dépassé le statut d'observateur. Par l'élection de parlementaires au sein du CSE et par l'Inter groupe parlementaire „Suisses de l'étranger“, des liens étroits existent avec le Parlement.

6. Pétition Vote électronique

Madame Engel renvoie au **document R-2012/6** et invite les membres du Conseil à participer activement à la récolte des signatures pour la pétition de l'OSE pour le vote électronique.

Monsieur Martin déplore le manque de transparence dans le vote électronique. Il souhaite avoir accès au logiciel auquel il ne fait pas confiance. Il doute que les Suisses d'Afrique puissent voter par Internet.

Monsieur Eggly rétorque que jusqu'à présent le vote électronique a fonctionné sans problème. Il y a des opposants, mais sur le principe les risques ne sont pas plus grands que pour le vote par correspondance. L'OSE a pour tâche de faire pression pour que le vote électronique soit introduit le plus rapidement possible pour tous les Suisses.

Monsieur Notz demande combien de signatures ont déjà été récoltées et souhaite une échéance pour la récolte. Il demande également si l'OSE peut savoir combien de signatures ont été données par pays.

Madame Engel répond que le nombre de signatures se monte jusqu'à présent à 6200 [état au 23.03.2012]. Le nombre de signatures par pays peut être déterminé. Le délai court jusqu'à début août.

Madame Fenske fera appel à SwissCommunity pour que lors de manifestations de l'associations suisse les membres puissent signer.

Monsieur Brunner demande pourquoi l'OSE n'ose pas discuter ouvertement de l'arrière-plan du vote électronique. Les données électroniques peuvent facilement être manipulées et la sécurité doit être garantie. Il faut la plus grande transparence possible. Il prône qu'une commission du CSE soit chargée de suivre ces questions.

Monsieur Eggly propose d'inviter des experts en la matière à l'une des prochaines séances. Il ne faut pas demander à des amateurs de juger des questions techniques. Le CSE est partisan du vote électronique. Les modalités doivent être réglées par des experts.

Madame Millet-Leroux demande pourquoi il faut indiquer le lieu et le pays de domicile mais pas le canton d'origine.

Madame Engel rétorque que l'on suit les directives de la Chancellerie fédérale et qu'elles ne demandent pas le canton d'origine.

Monsieur Martin est partisan d'inviter un expert devant le CSE. Mais il souhaite que ce soit une personne neutre qui explique comment le système fonctionne.

Monsieur Lichtenstern aimerait savoir comment se fait la propagande pour la pétition en Suisse.

Madame Engel répond que l'on s'est adressé à des amis, des connaissances, des responsables de communication d'organisations, des journalistes, etc.

Madame Rustichelli ajoute que l'on a pris contact avec les partis politiques. Et SwissCommunity est également un instrument au sein de la Suisse. 15 % des membres sont des Suisses de l'intérieur. On informe également régulièrement sur la pétition dans les Newsletters de l'OSE.

7. Services consulaires / réseau de représentations suisses à l'étranger – situation

Monsieur Eggly se réfère au **document R-2012/7** et espère, selon la déclaration de Monsieur Brügger, que l'on n'envisage plus de fermetures de consulats. La présence physique de la Suisse à l'étranger est très importante. Le CSE s'en tient à cette position. Là où il y a une forte communauté de Suisses, il faut un consulat.

Monsieur Brügger assure que les objectifs de l'OSE et du DFAE se rejoignent dans une large mesure. Les centres consulaires sont en cours de développement. Les prestations de services sont le plus souvent assurées. On a pris des mesures afin que les changements n'engendrent pas de lacunes, par ex. accords avec les bureaux cantonaux établissant les passeports, création d'appareils mobiles permettant de saisir les données biométriques, organisation de cours, formation de personnel. Les échos sont positifs et montrent que l'on avance dans la bonne direction. Les consuls honoraires peuvent établir des certificats de vie. La Helpline reçoit 2500 appels par mois. 95 % des demandes ont été réglées au premier appel. A partir du 1er mai, elle fonctionnera partout 24 heures sur 24. Il est toujours difficile d'atteindre des personnes en difficulté lorsqu'il n'y a pas de consulat. Mais lorsque c'est nécessaire, il y a toujours rapidement quelqu'un sur place. Un appareil mobile de saisie des données biométriques a été mis en service pour la première fois en Hongrie la semaine dernière. Il a traité 50 demandes et enregistré les données. La cyberadministration se développe, il faut encore traiter des questions de sécurité. La mise en place est prévue pour 2014.

Le dialogue avec la Cinquième Suisse est en tête de l'agenda du conseiller fédéral Burkhalter. Il veut une élaboration rapide de la loi sur les Suisses de l'étranger. Une grande importance est accordée aux Suisses de l'étranger dans le cadre de la stratégie de politique extérieure.

La création de centres consulaires régionaux est soutenue par le conseiller fédéral Burkhalter. Une convention de prestations a été conclue avec l'OSE, garantissant un dialogue structuré. La Direction consulaire est favorable à la Loi sur les Suisses de l'étranger ainsi qu'au Guichet unique qui correspond à une demande du Parlement (motion Brunschwig Graf). Concernant le vote électronique, le DFAE soutiendra les vues de l'OSE. La Direction consulaire se préoccupe également beaucoup de trouver une solution aux problèmes entre les banques et les Suisses de l'étranger. Elle n'a toutefois pas le droit d'intervenir dans le secteur privé.

Monsieur Eggly déclare que l'OSE espère beaucoup de la mise en vigueur de la Loi sur les Suisses de l'étranger et remercie le DFAE de son appui. Il souligne par ailleurs que la décision de fermer des consulats ne doit pas uniquement se fonder sur des considérations techniques et administratives. Si un Suisse de Norvège doit s'adresser à la Suède et un Suisse du Portugal doit se tourner vers l'Espagne, on ignore l'Histoire.

Madame Silberstein ne comprend pas pourquoi Bangkok doit devenir un Hub dont dépendrait la Malaisie alors que Singapour a une ambassade qui fonctionne très bien. Les nombreux frontaliers de Singapour devraient alors aller à Bangkok.

Madame Von Herten demande que les formulaires qui doivent également être remplis par des personnes à l'étranger soient mis à disposition en anglais.

Madame Violet demande comment appeler la Helpline depuis l'outre-mer.

Monsieur McGough demande ce que fait le nouveau consul à Budapest alors qu'il n'y a pas de consulat. Il plaide pour le rétablissement de l'ancien consulat qui était comme une administration communale pour la communauté suisse. Il y a beaucoup de personnes âgées, d'anciens Hongrois, qui ont été naturalisés. Ces personnes n'ont pas les moyens de se rendre à Vienne. Monsieur McGough demande si un consul honoraire serait la solution. Actuellement, le site Internet de la Société suisse de Hongrie se charge de nombreuses tâches d'information et a eu l'an dernier 106'000 contacts. La communauté suisse de Hongrie apprécierait beaucoup le vote électronique.

Monsieur Brulhart aimerait savoir si la création de centres consulaires régionaux est fondée économiquement.

Madame Ruchet demande si les Suisses de l'étranger ne pourraient pas choisir le consulat qui est le plus proche de chez eux.

Monsieur Wyder relève qu'il faut aussi tenir compte de l'aspect diplomatique et des sensibilités politiques. Dans 14 ambassades, les divisions consulaires ont été fermées, 5 autres fermetures sont prévues. L'économie d'entreprise n'est pas une réponse à tout. Il demande comment les pays hôtes l'accepteraient et comment un ambassadeur quasiment seul peut encore remplir ses fonctions.

Monsieur Brügger répond que personne au DFAE ne veut fermer des représentations. Mais on est obligé de faire des coupes, car les moyens ne suffisent pas pour conserver le réseau actuel et ouvrir de nouvelles représentations dans des endroits qui se développent. Il s'agit de fonds que le DFAE n'a pas. C'est pourquoi il faut gérer selon les principes de l'économie d'entreprise. Malgré tout, on prend aussi d'autres aspects en considération, par exemple la centralisation a été interrompue en Allemagne. On doit aussi tenir compte de considérations historiques, mais ici il s'agit de ressortissants suisses. Le numéro de la Hotline peut le plus souvent être atteint par le 0041. Il est prévu de faire traduire les formulaires en 2012. Le nouveau consul à Budapest représente des intérêts et s'occupe d'affaires politiques et diplomatiques. Nommer un consul honoraire à Budapest n'aurait guère de sens, car sans représentation il ne pourrait pas faire grand chose. Les Suisses de l'étranger ne peuvent pas choisir librement leur consulat, l'Etat concerné doit aussi se prononcer à cet égard. Monsieur Brügger prie les participants de prendre note qu'aucune ambassade ne sera fermée. Si Bangkok a été choisi comme Hub et non Singapour, cela vient des bonnes infrastructures qu'offre Bangkok ainsi que de la concentration de personnel consulaire.

8. Activités à l'étranger de Pro Helvetia

Monsieur Knüsel, directeur de Pro Helvetia, explique que son organisation est soumise à une nouvelle loi mais que son orientation n'a pas été totalement modifiée. Quatre tâches constituent les principaux piliers: encouragement de la relève, encouragement de la création, échanges et transmission de la culture. Les projets doivent s'harmoniser avec le but de la fondation, avoir des liens avec la Suisse, avoir une certaine importance nationale, le rapport coût/utilité doit être valable et ils doivent avoir une qualité artistique élevée. Pro Helvetia accorde une grande importance à la création culturelle contemporaine ainsi qu'à la préservation des intérêts. Pro Helvetia fonctionne de façon autonome. L'art et l'échange culturel sont des buts en eux-mêmes. Le travail s'effectue en collaboration avec le DFAE, Présence Suisse, swissinfo, le Secrétariat d'Etat à l'éducation et la recherche ainsi que Swissnex. Une grande partie des demandes adressées à Pro Helvetia concerne des artistes suisses pour des manifestations à l'étranger. Les instruments de Pro Helvetia sont: les demandes de projets, le portail électronique de demandes, les services extérieurs, un centre culturel à Paris, une participation à Rome et parfois à Milan, Venise revient de nouveau à Pro Helvetia, le Swiss Institute de New York est en partie financé par Pro Helvetia. Les services extérieurs sont mobiles, sont fermés après un certain temps et réinstallés ailleurs. On n'y engage que des collaborateurs locaux. D'une part pour des raisons de coût mais aussi pour de meilleurs liens avec la culture locale. Pour les Suisses de l'étranger, il y a beaucoup d'informations à disposition, par exemple sur le site Internet, par les Newsletters, etc. Monsieur Knüsel signale spécialement le carrousel d'artistes sur le site Internet de Pro Helvetia.

Monsieur Eggly remercie Monsieur Knüsel de son exposé et signale aux participants le livre „Kulturinfarkt“ dont celui-ci est le coauteur, qui va paraître prochainement et qui a suscité de vives discussions déjà avant sa publication.

10. Banques suisses et Suisses de l'étranger

Monsieur Eggly constate que les banques suisses auraient apparemment décidé de ne plus vouloir de clients suisses de l'étranger. Ou bien elles prélèvent des frais élevés, ou bien elles résilient des comptes. Les Suisses de l'étranger sont déçus et choqués. L'OSE a rencontré notamment le président de l'Association suisse des banquiers et continuera d'entreprendre tout ce qui est en son pouvoir.

Madame Mastantuoni ajoute que sur SwissCommunity la discussion sur les banques est celle qui compte le plus de contributions. Cela ne concerne pas seulement les Etats-Unis, mais par ex. aussi l'Allemagne et d'autres pays. L'OSE mène une enquête auprès des banques. Voici quelques résultats: les personnes domiciliées aux Etats-Unis ne sont plus acceptées par les banques. Les banques cantonales exigent une relation avec le canton en question. Les frais sont élevés. L'UBS exige un dépôt minimal de CHF 25'000, la ZKB de CHF 100'000 pour l'ouverture d'un compte. L'OSE a pris contact avec le Surveillant des prix. On attend encore sa réponse. Le seul conseil que l'on puisse donner actuellement est de s'adresser à PostFinance.

Monsieur Eggly relève également que le Parlement ne peut rien y faire non plus et renvoie à une question parlementaire du conseiller national Stamm (UDC).

Madame Michel est révoltée que l'on vante certes toujours les Suisses de l'étranger comme des ambassadeurs du pays, puis qu'on les laisse tomber. Une enquête en Allemagne montre qu'il y a des raisons pour avoir un compte en Suisse: des caisses de pension ne font des versements que sur des comptes en Suisse, les seniors qui ont une caisse maladie suisse sans possibilité de changer doivent verser les primes en Suisse; il y a encore des frais courants pour une résidence secondaire, l'entretien d'une tombe, les frais de formation des enfants, les vacances en Suisse, des réserves pour un retour éventuel, l'attachement à la patrie. Les banques avancent des motifs obscurs pour justifier leur refus d'ouvrir un compte. De nombreux Suisses de l'étranger se font des soucis pour l'image de la place financière suisse et de la Suisse. Même les comptes d'épargne jeunesse sont touchés. Entretemps, il est même devenu délicat d'indiquer une adresse en Suisse.

Monsieur Stern cite deux articles dans lesquels il relève d'une part les problèmes des banques avec les Etats-Unis et, d'autre part, Postfinance dont les services risquent aussi d'être rendus plus stricts par la révision de l'ordonnance sur la poste.

Monsieur Guisan s'étonne des déclarations du Conseil fédéral selon lesquelles les banques sont des entreprises privées et que l'on ne peut se mêler de leurs affaires. On ne tient pas compte du changement de situation depuis la crise bancaire. Les banques jouent un grand rôle économique et social. En outre, en refusant les Suisses de l'étranger, elles perdent des affaires importantes. Monsieur Guisan estime que la Confédération doit prendre ses responsabilités.

Monsieur Bloch est irrité par l'argumentation des banques. L'ancien conseiller fédéral Villiger a déclaré, en tant que président du conseil d'administration de l'UBS, qu'il fallait se tourner de nouveau vers des vertus. Mais c'est précisément ce que les banques ne font pas. Elles se comportent avec une arrogance sans pareille. Les Suisses de l'étranger sont discriminés et rejetés. Les banques n'ont rien appris. Elles encouragent les Suisses de l'étranger à recourir à des combines pour contourner les règles. Les banques ne sont organisées sur une base de droit privé que jusqu'à un certain point. Il insiste pour que le Comité se montre très tenace. La presse doit s'en faire l'écho.

Monsieur McGough parle de „Bangstern“ et invite l'OSE à fermer ses comptes en banque et à passer chez Postfinance.

Monsieur Eggly rétorque que la poste risque de suivre bientôt la même voie que les banques.

Monsieur Strahm propose de transformer la colère de l'OSE en quelque chose de constructif. L'OSE doit négocier avec les banques intéressées. Il a trouvé une petite banque et en est très satisfait.

Monsieur Jäggi demande que les concessions pour les banques soient accordées périodiquement et accompagnées de règles claires. Le Comité doit examiner cette question.

Monsieur Hächler explique qu'un couple âgé habitant aux Etats-Unis a dû tout vendre et rentrer en Suisse parce que ses comptes ont été résiliés.

Monsieur Stucky explique que PostFinance n'est pas une banque à proprement parler et n'a pas de licence, mais qu'elle est soumise à des réglementations légales spéciales. Elle a une mission de service universel. Ainsi, dans le secteur financier, elle a le droit de faire toute transaction et de proposer la gestion de fortune. Il serait imaginable que la Confédération, se fondant sur le mandat de service universel, passe une convention ou un accord de prestations avec la poste, qui couvrirait des services indispensables pour les Suisses de l'étranger.

Monsieur Eggly demande à Monsieur Stucky de transmettre par écrit au Comité ses réflexions très prometteuses.

Monsieur Gysin veut accentuer la pression sur les banques et les autorités. Il faut lutter contre la discrimination. La Confédération doit changer le système. Il est inouï que le Conseil fédéral prétende qu'il n'a pas d'instrument. Le Conseil fédéral pourrait influencer les banques dans des discussions directes et améliorer la situation des Suisses de l'étranger avec une « Weissgeld-Strategie » conséquente.

Monsieur Eggly rappelle la proposition McGough qui suggère que l'OSE ferme ses comptes bancaires et passe chez Postfinance.

Monsieur McGough ajoute que l'on peut toujours faire machine arrière si ce n'était plus possible chez Postfinance. Il s'agit de donner un signal.

Monsieur Engeler relève qu'il y a un an le CSE a critiqué le fait que l'OSE ait des comptes au CS. L'OSE est donc passée à la BEKB.

Monsieur Lichtenstern se réfère à la réponse du Conseil fédéral au conseiller national Stamm selon laquelle les banques peuvent commercer avec qui elles veulent. Il a demandé au directeur de l'Association suisse des banquiers que les Suisses de l'étranger soient au moins informés à temps des décisions concernant leurs comptes et qu'une liste des banques qui traitent avec des Suisses de l'étranger soit publiée. Cependant, l'Association des banquiers ne peut édicter de règles pour les banques mais elle est prête à dialoguer avec l'OSE.

Monsieur Lardi relève que si le CSE vote sur la proposition McGough, l'OSE perdra sa crédibilité.

Monsieur McGough retire sa proposition, mais demande que, si le problème subsiste, la question soit de nouveau examinée l'année prochaine.

Le président soumet au vote le texte de résolution suivant (**document R-2012/12**):

Résolution banques

Les Suisses de l'étranger sont de plus en plus irrités face aux banques suisses.

Pour le Conseil des Suisses de l'étranger, il n'est pas admissible, surtout au vu de la mobilité croissante de nos concitoyens, que des personnes qui déclarent leurs avoirs et qui sont donc en conformité avec les règles fiscales de leur pays de résidence, ne puissent maintenir des relations bancaires dans leur pays d'origine ou doivent s'acquitter de frais excessifs. Il s'érige contre toute discrimination, que ce soit sur la base du domicile ou sur la base de l'exigence d'un montant minimum élevé sur le compte, ce qui exclut la majorité des intéressés.

Le Conseil des Suisses de l'étranger en appelle aux banques et aux autorités afin qu'elles proposent des solutions permettant à nos concitoyens de l'étranger qui sont en règle avec les autorités fiscales de maintenir des relations bancaires en Suisse à des conditions raisonnables.

Le Conseil approuve à l'unanimité la résolution.

9. SwissCommunity – utilisation par les associations suisses à l'étranger

Monsieur Eggly se réfère au **document R-2012/8**. Il informe le CSE que Madame Rustichelli a été désignée par l'Hebdo parmi les 100 personnes les plus influentes de Suisse romande. Il la félicite et se réjouit aussi du succès de SwissCommunity.

Monsieur Lemeslif demande si les artistes pourraient vendre leurs oeuvres via SwissCommunity

Madame Rustichelli répond par l'affirmative si c'est à titre privé et que les membres ne sont pas sollicités.

Madame Prutsch aimerait que l'on organise un atelier sur SwissCommunity au Congrès. Par SwissCommunity, on peut motiver beaucoup de gens pour les associations suisses.

Madame Rustichelli confirme qu'un atelier aura lieu à Lausanne. On va également produire un DVD pour les associations suisses afin qu'elles puissent faire de la propagande.

Monsieur Notz demande dans quelles langues le matériel sera disponible.

Madame Rustichelli répond que l'anglais devrait être prêt en mai, l'allemand et le français en juillet.

Madame Beutler-Fauguel informe qu'un groupe de jeunes s'est constitué en Italie. Grâce à SwissCommunity, on a maintenant aussi plus de jeunes pour le Congrès.

Monsieur Begey demande quand on pourra identifier donc lister des membres par région.

Madame Rustichelli répond que cette modification doit se faire à la main pour chaque membre et qu'on y travaille.

11. Renouvellement du CSE 2013 – projet pilote vote électronique

Monsieur Wyder informe que le CSE se constituera en août 2013 pour un nouveau mandat de 4 ans. A sa prochaine séance, le Conseil se prononcera sur la répartition des sièges et les modalités de vote. L'annonce des candidatures aura lieu en automne 2012. Il attire l'attention sur le fait que, désormais, seules peuvent être élues au Conseil les personnes qui habitent dans le pays représenté, sauf s'il n'y a pas d'autre candidature.

Madame Mastantuoni se réfère au **document R-2012/9** concernant un projet pilote de vote électronique dans 1 ou 2 pays.

Madame Ruchet reproche que le nouveau système entraîne de grands frais pour les candidats en ce qui concerne la campagne électorale, la récolte de signatures, etc.

Madame Mastantuoni relève que les associations suisses jouent un rôle central. La récolte des signatures pour les candidatures et la campagne doivent encore être discutées en détail.

Monsieur Begey ajoute aussi que la question financière doit être examinée.

Monsieur Dürr voit un problème de compatibilité entre le vote électronique et les associations. Ceux qui sont inscrits dans un registre électoral ne sont pas toujours les mêmes qui sont actifs dans une association suisse. Avec la nouvelle solution, une quantité de personnes seraient rajoutées.

Madame Mastantuoni reconnaît que c'est un défi du projet. Il est important que les délégués au CSE soient des personnes qui ont de bonnes relations avec les institutions des communautés suisses.

Monsieur Lichtenstern demande comment on pourrait motiver les Suisses de l'étranger pour qu'ils s'inscrivent dans un registre électoral.

Pour Madame Aarøe, la procédure de vote intervient trop tôt. Il faudrait d'abord résoudre les problèmes.

Madame Mastantuoni explique que le CSE a voulu renforcer sa propre légitimité et a décidé à l'avenir de procéder à l'élection par Internet.

Madame Michel confirme que le CSE a décidé le 27 mars 2010 de mettre le projet en oeuvre. Maintenant, il faut démarrer le projet pilote.

Monsieur Martin demande pourquoi le vote par correspondance et le vote électronique ne peuvent pas coexister.

Madame Mastantuoni répond que c'est une question de coût.

12. Forum actualités

Monsieur Knoblauch constate que le résultat du scrutin sur les résidences secondaires a engendré de l'incompréhension chez les Suisses de l'étranger. L'OSE devrait leur expliquer comment la nouvelle situation légale les touche.

Monsieur Süess remercie swissinfo de son bon travail. Il déplore la dissolution du conseil du public. Par ailleurs, il signale la 64e conférence de l'OSE d'Allemagne qui aura lieu du 17 au 24 mai à Kassel et y invite tous les membres présents.

Monsieur Begey déplore que, pour des raisons financières, swissinfo ne tienne plus un stand à la conférence UASF.

Monsieur Lemeslif invite tout le monde à choisir swissinfo comme page d'accueil.

Monsieur Wyder répond à Monsieur Süess que le CSE est en quelque sorte le conseil du public et suivra swissinfo de façon critique.

Monsieur Giovannini de swissinfo regrette qu'un stand ne puisse plus être tenu à la Conférence de l'UASF. Il est satisfait si le CSE fait part de ses remarques à swissinfo.

Monsieur Brulhart signale le livre souvenir qui a été publié à l'occasion de la représentation de la Swiss Singing Society, l'organisation faîtière des chœurs au Canada, et en distribue un certain nombre aux membres du Conseil.

Madame Ruchet demande quel est son statut en tant que déléguée du CSE pour l'Espagne. Elle habite désormais en France.

Madame Mastantuoni répond que ce sont les associations suisses qui l'ont élue qui doivent répondre. Pour l'OSE, elle reste élue pour toute la durée du mandat.

Monsieur Gerber a posé au Comité une question concernant la caisse maladie en janvier 2011 et souhaite une réponse.

Madame Mastantuoni répond que les assurances maladie ne sont pas tenues de continuer à assurer les personnes qui s'expatrient. C'est possible sur une base privée. Le problème devrait être traité dans le cadre de la Loi sur les Suisses de l'étranger. Il n'est politiquement guère envisageable de demander une assurance spéciale pour les Suisses de l'étranger.

Madame Violet conseille après deux années à l'étranger de s'assurer auprès de la société IHI.

Monsieur Gerber rétorque que si quelqu'un de plus de 60 ans s'expatrie dans un pays non-membre de l'UE, l'IHI ne l'accepte plus.

Monsieur Guisan revient sur l'objet qu'il a soumis par écrit au Comité, soit qu'il n'est pas normal que l'Institution commune LAMal procède au remboursement des prestations ambulatoires selon les principes du tiers-garant. Il en résulte une complication administrative qui suscite l'incompréhension à la fois des ressortissants de l'UE et des Suisses résidant dans l'UE concernant les modalités de paiement des traitements ambulatoires reçus à l'occasion de leur passage en Suisse. Il importe que l'Institution commune LAMal rembourse ces honoraires selon les modalités du tiers-payant, les franchises et participations éventuelles émergeant aux sécurités sociales nationales des Etats membres de l'UE. Il en va de même pour les Suisses résidant dans l'UE et assurés en Suisse. Dans sa réponse, le Comité fait savoir qu'il fera suite à cette requête et demandera une solution.

Monsieur Schnyder a également entendu parler de cas de personnes de plus de 55 ans qui ne sont plus acceptées.

Monsieur Bloch connaît un cas où la caisse maladie a fait des recherches sur Internet et, trouvant que la personne habitait à l'étranger, elle l'a exclue.

Madame Mastantuoni déplore que les assurances puissent faire ce qu'elles veulent. Toutefois, lorsqu'une personne s'expatrie, elle est tenue d'en avvertir son assurance.

Monsieur Engeler relève que le numéro de la Helpline n'a pas été suffisamment publié.

Monsieur Lichtenstern en prend note. Le numéro est: 0800 24 7 365. Il figure dans la Revue Suisse, sur la page Internet du DFAE, dans les pages des représentations et sur SwissCommunity.

Monsieur Brunner remarque que de nombreux Suisses de l'étranger ont perdu de l'argent du fait du plafonnement du cours franc-euro. Il souhaite que le Comité prépare un projet de résolution pour la prochaine assemblée.

Monsieur Gysin remercie pour les différentes suggestions et assure que Comité et direction de l'OSE – si pas déjà fait – les examineraient.

13. Suisses en Russie – présentation

Monsieur Schnyder est heureux de pouvoir présenter son pays d'élection. Il a commencé à voyager en Russie en 1998 et s'est expatrié en 1993. Depuis 8 ans, il est directeur de Phonak en Russie et depuis 2010 délégué au CSE. La Russie est le plus grand pays sur terre. 85 % de sa population vit dans la partie européenne. Le pays s'étend sur neuf fuseaux horaires. Moscou est aujourd'hui une ville moderne avec des gratte-ciel, des magasins pleins de marchandises, les gens ont de l'argent. Il y a eu d'énormes changements, c'est la deuxième plus grande société de consommation d'Europe. Pour la plus grande partie de la population, tout va beaucoup mieux aujourd'hui qu'il y a 10 ans. La raison de cette aisance est la forte augmentation du prix du pétrole. Il n'y a que 713 Suisses en Russie, répartis dans deux arrondissements consulaires. Les consulats sont très importants, car le visa est obligatoire. Le Club suisse de Russie a été fondé en 1994, à l'époque comme club d'affaires. Aujourd'hui c'est plutôt un club social qui organise la fête du 1er août, ainsi que des excursions, des petits-déjeuners, des tournois de jass, etc. De nombreuses entreprises suisses sont établies en Russie, mais souvent, elles n'emploient pas de Suisses. Pour terminer, Monsieur Schnyder présente quelques curiosités de Russie et des localités dignes d'être visitées.

Monsieur Eggly remercie Monsieur Schnyder de cette présentation très intéressante.

14. Rapport annuel 2011

Le rapport annuel (document R-2012/1) est approuvé à l'unanimité.

15. Comptes annuels 2011

Monsieur Engeler commente les comptes annuels 2011 (**documents R-2012/2a+b**). Ils présentent une perte de CHF 183'852.36. Et ce, bien que le budget 2011 ait été bien respecté par le Secrétariat. Les causes sont les suivantes: inscription au bilan des soldes de vacances du personnel, qui jusqu'à présent ne figuraient pas au compte annuel, une diminution des recettes de SwissCommunity et le remplacement imprévu du serveur.

Monsieur Knoblauch trouve qu'il faut attaquer les réviseurs précédents parce que les soldes de vacances n'ont pas été inscrits au bilan jusqu'à présent.

Monsieur Engeler rétorque que les réviseurs avaient alors averti sur ce point mais que le Comité avait à l'époque refusé de le faire.

Le CSE approuve les comptes annuels 2011 et le rapport de vérificateurs à l'unanimité avec quatre abstentions et donne décharge au Comité.

16. Budget 2012

Monsieur Engeler commente le budget 2012 (**documents R-2012/2a+b**). Un déficit de CHF 48'000 est budgété. Dans la forme actuelle, il n'est plus possible à l'OSE de parvenir à un résultat équilibré. Cette année, le Comité a pour tâche soit de trouver des possibilités pour accroître les recettes, soit de réduire les frais de personnel. Les réserves ont légèrement diminué. Il propose au Conseil d'approuver le budget, en donnant mandat au Comité d'accroître les recettes ou de réduire les dépenses.

Le Conseil approuve le budget 2012 à l'unanimité avec cinq abstentions.

Monsieur Engeler explique de quoi se composent les recettes de l'OSE: 31.4% de subventions fédérales, 36.7% de prestations de services, 27.8% de mandats et 4.1% de dons. Au total les dons et le Fundraising/Sponsoring liés à des projets constituent 19.4% des recettes. Les dépenses sont des frais de personnel pour 62.7%. Pour tout le reste, il s'agit de rubriques sur lesquelles on ne peut plus guère faire des économies.

Monsieur Knoblauch propose que l'OSE modifie sa stratégie de recherche de fonds. Il faudrait instituer une fondation, pour que les contributions (à la fondation) soient déductibles des impôts.

Monsieur Engeler remercie de la proposition qui sera discutée au sein du Comité.

17. Elections (CSE, Comité, Commission Revue Suisse)

Monsieur Eggly renvoie aux **documents R-2012/10a+b**. Un siège au Comité est vacant. L'OSE est une organisation neutre par rapport aux partis politiques. Toutefois la diversité politique dans les organes est importante. C'est pourquoi le Comité propose au Conseil d'élire le conseiller national UDC Roland Rino Büchel au Conseil et au Comité de l'OSE.

Le Conseil élit Roland Rino Büchel membre du CSE à l'unanimité avec deux abstentions.

Le Conseil élit Roland Rino Büchel membre du Comité de l'OSE à l'unanimité avec trois abstentions.

Monsieur Büchel remercie l'assemblée et se réjouit de transmettre les demandes des Suisses de l'étranger au Conseil national.

Monsieur Eggly explique que Monsieur McGough a retiré sa candidature pour la Commission de la Revue Suisse.

Monsieur McGough explique que, en tant que co-proprétaire de l'aéroport de Budapest, il a beaucoup de travail depuis la faillite de la compagnie Malev. Cela ne lui permet plus d'assumer une autre tâche bénévole. Il demande que l'on fasse preuve de compréhension et soutient les deux autres candidats.

Monsieur Eggly présente les deux candidats Ivo Dürr / Autriche et Jürg Neuhaus / Arabie Saoudite. La Commission suit la Revue et la rédaction qui accomplit, sous la direction de Barbara Engel, un excellent travail.

58 bulletins valables ont été déposés, il y a eu une abstention. Monsieur Dürr est élu par 46 voix, Monsieur Neuhaus a obtenu 11 voix.

Monsieur Eggly félicite Monsieur Dürr de son élection.

18. Reconnaissance d'associations suisses à l'étranger

Selon les **documents R-2012/11a, 11b et 11c** l'ordre du jour prévoit la reconnaissance du „Groupe d'études helvétiques de Paris“, de la „Swiss Society Samui“ et de l'„Association des Suisses de l'Isère“ en tant que sociétés suisses.

Monsieur Eggly explique que les demandes de reconnaissance répondent aux normes réglementaires.

Les trois associations sont reconnues à l'unanimité.

19. Divers

Monsieur Fankhauser a créé avec la Société suisse de République Dominicaine une assurance sociale et présente celle-ci brièvement. Il est volontiers à disposition pour tout renseignement.

Madame Rustichelli invite tous les participants au 90e Congrès des Suisses de l'étranger à Lausanne. Il aura lieu du 17 au 19 août 2012 et aura pour thème „Mobilité et innovation: la Suisse à l'heure des défis internationaux“.

La prochaine séance du CSE aura lieu le **vendredi 17 août 2012** dans le cadre du 90e Congrès des Suisses de l'étranger au Palais de Rumine à Lausanne. La séance de printemps du CSE aura lieu le **samedi 16 mars 2013** à Berne.

Le président remercie de leur présence et de leur engagement les représentants du DFAE, les orateurs, les médias, les invités, le public, les interprètes, l'équipe du Secrétariat ainsi que les membres du CSE.

La séance est close à 17.45 heures.

La rédactrice du procès-verbal: Anna Diezig

